

Saint-Lys. Les cartes de transports vont finalement être délivrées



Inauguration en juin dernier d'un abribus à Crabille/ Photo DDM

Publié le 03/08/2019 à 03:52 , mis à jour à 08:26

Circulation - Déplacements, Saint-Lys

Le 4 juillet dernier, la Direction des transports du Conseil départemental de la Haute-Garonne adressait un courrier à des parents d'élèves de la commune de Saint-Lys leur mentionnant : « Votre enfant habite à moins d'un kilomètre en ligne droite de l'établissement fréquenté. Le titre de transport ne peut être délivré pour une distance domicile établissement inférieure à un kilomètre en ligne droite ». Cette décision suscitait incompréhension chez ces mêmes parents qui estimaient habiter à plus d'un kilomètre. La fiabilité du calcul des distances était donc questionnée par ces familles.

L'intervention des élus a permis des vérifications menées avec le Conseil départemental qui « a procédé à un nouvel examen des demandes », expliquait Fabrice Planchon, adjoint chargé de l'enfance et de l'éducation. Il ajoute : « les deux familles concernées à ce jour ont déjà été prévenues par mail qu'elles recevront une carte de transport à la mi-août en mairie ».